



80^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

3^e Commission

Point 71 (a-d) de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la présidente de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud

New York, le 29 octobre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud pour son rapport.

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

Votre rapport sur le lien entre la corruption généralisée et les violations des droits de l'homme souligne que les ministères essentiels, tels que relatifs à la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire, n'ont reçu qu'une fraction des budgets alloués. À la lumière des obligations du Soudan du Sud au titre du droit international des droits de l'homme, quelles mesures concrètes estimez-vous que les autorités nationales ainsi que les partenaires internationaux devraient mettre en œuvre pour renforcer le suivi et la transparence des dépenses publiques ? Et de quelle manière les mécanismes de justice transitionnelle pourraient-ils être mobilisés pour traiter la corruption généralisée, tout en garantissant à la fois la responsabilité et la dissuasion ?

Au-delà, le climat de violence qui règne dans le pays, ainsi que la persistance des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, continuent d'inquiéter la Suisse. Le nombre de victimes documentées a augmenté de 59 % par rapport à la même période l'an dernier, témoignant d'une intensification alarmante des violations.

La Suisse appelle toutes les forces armées et tous les groupes armés non étatiques à prévenir et à mettre fin aux violations et atteintes des droits de l'homme et violations persistantes du

droit international humanitaire, et exhorte les autorités Sud-Soudanaises à traduire les auteurs en justice dans le cadre d'une approche globale en matière de redevabilité.

Je vous remercie.